

LA BOUVILLAISE

Dimanche 27 Août 2017

CDF
de
Bouville



ATHLETIC
CLUB
ARENTEIN

Règlement

article 1 : Le comité des fêtes de la ville de Bouville organise le dimanche 27 aout "La Bouvillaise"

article 2 Au programme : deux courses enfants ,une marche rando sans classement de 3.8 km, une course mimine de 3.8 km , une marche athlétique et une course de 7.6 km et une course de 11.4 km

article 3 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite à cet effet .Eventuels accidents: les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

article 4 : Il est expressément indiqué que les coureurs participent aux marches et aux courses "la bouvillaise" sous leur propre responsabilité, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ,d'accidents ou de défaillance dû à un mauvais état de santé.

article 5 : Chaque concourant ne disposant pas de licence d'athlétisme doit produire un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an .

article 6 : Droit à l'image, tout participant autorise l'organisation de « La Bouvillaise" à utiliser les photos ou les vidéos prises à l'occasion de la manifestation.

article 7 : Chaque concourant s'engage à respecter le code la route , les commissaires placés aux endroits stratégiques seront là pour faciliter votre épreuve.

article 8 : En cas d'annulation de l'épreuve par des raisons indépendantes à l'organisation (météo, arrêté préfectoral ou autres) les organisateurs se réservent le droit de garder le montant des inscriptions pour les frais engendrés par l'épreuve.

article 9 : Les inscriptions et retrait des dossards débiteront à 8h30,départ des 2 courses enfants à partir de 10 h et des courses adultes à 10h30, les marcheurs rando partiront à la suite des coureurs, la fin des retraits et des inscriptions auront lieu 15 minutes avant chaque épreuve.

article 10 : Tout concourant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.